



**Arrêté temporaire
Portant réglementation de la
circulation et de stationnement**

ROUTE DE CLISSON

Le Maire de la commune de VALLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté AR-144-04/2026T autorisant la société BLANLOEIL TP, à interdire la circulation sur la route de Clisson, du giratoire des 4 Moulins à l'intersection avec la rue des Bourguignons, du 20/04/2026 (à partir de 20 heures) au 24/07/2026 pour des travaux d'aménagement de voirie,

Vu l'arrêté AR-167-04/2026T autorisant la société CISE TP, à réaliser des travaux de renouvellement du réseau AEP, au droit du giratoire des 4 Moulins et sur une longueur de 40 mètres, du 21/04/2026 au 30/04/2026, sous alternat par panneaux B15&C18,

Vu la demande en date du 07/04/2026 émise par COLAS demeurant 26 rue du Général Leclerc 44402 REZE représentée par Monsieur Fabien ELINEAU aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

Considérant qu'en raison de ces travaux de branchements au réseau d'eaux usées, il convient de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le 27/04/2026 et 28/04/2026, la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits, route de Clisson (au droit des n°35 et 35 bis). **L'accès des riverains pourra être interdit durant ces travaux, que sous réserve que la CCSL ou la société COLAS, obtienne l'accord du propriétaire de l'hôtel Don Quichote et après information préalable des riverains impactés par cette restriction.** Par dérogation, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Cette restriction sera levée dès que possible. Durant la fermeture au droit de la rue des Bourguignons, l'accès à la rue des Bourguignons sera possible que pour les riverains de cette rue. Ces derniers devront impérativement sortir via la rue des 4 Moulins. Un double sens de circulation sera de fait mis en place pour cette période.
- Du 28/04/2026 au 30/04/2026, la circulation route de Clisson (au droit des n°35 et 35 bis) est alternée par panneaux B15+C18.

ARTICLE 2

La société COLAS devra impérativement coordonner son activité avec celle de la société BLANLOEIL TP et CISE TP, pour intervenir sur cette zone en toute sécurité. Les sociétés BLANLOEIL TP et COLAS seront destinataires de ce présent arrêté.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, COLAS, qui en demeure responsable en cas de travaux.

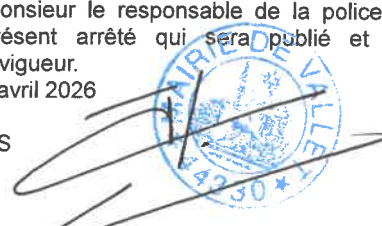
ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Commandant de la gendarmerie et Monsieur le responsable de la police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vallet, le 17 avril 2026

Le Maire

Jérôme MARCHAIS



DIFFUSION:

- COLAS
- Madame la Directrice générale des services
- Monsieur le responsable de la police municipale

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Publié et notifié le : **17 AVR. 2026**